

TIR DU GROUPEMENT DES 4 DISTRICTS DU CENTRE 2022 (GT4DC)

Plan de tir à 300 m

Passe « EXERCICE »

Rachats	Illimités
Arme	Toutes les armes
Champ des points	Cible A 10
Nombre de coups	5 coups cpc, interruption à volonté
Finance	Fr. 5.- (munition comprise)
Distinction	Aucune
Dispositions spéciales	Une passe peut être interrompue à volonté Libre passage à toutes les cibles

Passe « SECTION »

Dispositions générales	Cette passe est obligatoire pour tous les participants
Arme	Toutes les armes
Champ des points	Cible A 10
Nombre de coups	10, soit 6 coups cpc, 4 coups en série
Position	Selon dispositions générales et règlement
Finance individuelle	Fr. 19.- (munition comprise)
Distinction individuelle	Voir dispositions générales

	Distinction pour	E/S	J/V	JJ/SV
Cat A	Arme libre et fusil standard	89	87	86
Cat D	Fass 57/03, Mousqueton	86	84	83
Cat E	Fass 90, Fass 57/02	84	82	81

Répartition individuelle	Aucune
Rachat	Aucun
Classement individuel	Selon règlement des 4 Districts du Centre
Classement des sections	Selon le Règlement ci-après

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE SECTIONS

1. SECTIONS MEMBRES DU GT4DC (Groupement de Tir des 4 Districts du Centre)

- **Finance d'inscription** Aucune
- **Répartition** Aucune
- **Calcul du résultat de section** Selon Règlement du Tir Challenge des 4 Districts
- **Classement et challenges** Selon Règlement du Tir Challenge des 4 Districts

2. SECTIONS INVITÉES, HORS « GROUPEMENT DU TIR DES 4 DISTRICTS DU CENTRE »

- **Finance d'inscription** Fr. 40.— par section

- **Répartition** 100% du produit des finances de section au 50% des sections classées

- Calcul du résultat de section

- Résultats obligatoires

Sont pris en compte comme résultats obligatoires, les 50% du nombre total des participants par section sans les juniors (JJ et J) mais au minimum le nombre de 8 résultats obligatoires. Les résultats obtenus en sus des résultats obligatoires sont considérés comme résultats non obligatoires.

- Calcul du résultat

Pour effectuer le calcul du résultat de section, on tient compte des meilleurs résultats du palmarès individuel de la passe Section. Le résultat de chaque section s'obtient comme suit :

- au total des résultats obligatoires, on ajoute le 1% du total des résultats non obligatoires ;
- cette somme est divisée par le nombre de résultats obligatoires.

En cas d'égalité, appui par le plus grand nombre de participants, puis par les meilleurs résultats individuels.

- **Classement des sections** Toutes les sections concourent dans la même catégorie.
Toutes les sections atteignant le minimum de 8 résultats obligatoires sont classées.

Passe « RÉPARTITION »

Rachat Aucun
Arme Toutes les armes
Champ des points Cible A10
Nombre de coups 6 coups cpc
Position Selon dispositions générales et règlement
Prix de la passe Fr. 18.- munition comprise
Distinction Aucune

Classement Total de la passe, coups profonds, mouches (+), âge : JJ, J, SV, V, E

Répartition immédiate

Points	Cat A	Cat D	Cat E
60	80.-	85.-	90.-
59	35.-	40.-	45.-
58	20.-	30.-	35.-
57	15.-	24.-	28.-
56	10.-	18.-	22.-
55	8.-	12.-	17.-
54		8.-	12.-
53		5.-	8.-
52			5.-

Passe « MOURTY »

Rachat	Aucun
Arme	Toutes les armes
Champ des points	Cible A10
Nombre de coups	3 coups cpc, 3 coups en série
Position	Selon dispositions générales et règlement
Prix de la passe	Fr. 18.- munition comprise
Distinction ou rappel	Voir dispositions générales

	Distinction pour	E/S	J/V	JJ/SV
Cat A	Arme libre et fusil standard	54	53	52
Cat D	Fass 57/03, Mousqueton	52	51	50
Cat E	Fass 90, Fass 57/02	51	50	49

Classement	Total de la passe, coups profonds, mouches (+), âge : JJ, J, SV, V, E
Répartition ultérieure	65% du produit des passes aux 50% des tireurs (Prix en espèces ou don en nature)

Passe « ART- GROUPE »

Rachat	Aucun
Arme	Toutes les armes
Champ des points	Cible A100
Nombre de coups	5 coups cpc
Position	Selon dispositions générales et règlement
Prix de la passe	Fr. 18.- (munition comprise)
Distinction	Voir dispositions générales

	Distinction pour	E/S	J/V	JJ/SV
Cat A	Arme libre et fusil standard	440	430	425
Cat D	Fass 57/03, Mousqueton	420	410	405
Cat E	Fass 90, Fass 57/02	405	395	390

Classement	Total de la passe, coups profonds, âge : JJ, J, SV, V, E
Répartition ultérieure	65% du produit des passes aux 50% des tireurs (Prix en espèces ou don en nature)
Classement des groupes	A l'addition des 4 résultats obligatoires de la passe ART-GROUPE En cas d'égalité, appui par : <u>Le plus haut résultat individuel, puis les coups profonds du groupe</u>
Finance du Groupe	Fr. 40.- Voir dispositions générales

DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT

ORGANISATION	Société de tir « Le Grütli de Vex »
LIEU	Stand de tir du Mourty - Praz-Jean
GENRE DE TIR	Concours des sections du Groupement et hors Groupement, concours de groupes et concours individuel à 300m
DATES DES TIRS	Vendredi 19 août 2022 de 16h00 à 19h00 Samedi 20 août 2022 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 Dimanche 21 août 2022 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 Vendredi 26 août 2022 de 16h00 à 19h00 Samedi 27 août 2022 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
DROIT DE PARTICIPATION	Les groupes et tireurs des sections affiliées à la FST La licence FST est obligatoire pour tous les tireurs(euses)
INSCRIPTIONS	A envoyer <u>jusqu'au 1^{er} août 2022</u> chez : Tir du Groupement des 4 Districts du Centre Marie-Pierre Rudaz Rue du Cardinal-Journet 49 1217 Meyrin ou par mail : info@mecangraphic.ch (Avec l'âge : jour-mois-année de chaque participant et numéro de licence) Les inscriptions peuvent également se faire sur place. Lors de l'inscription, veuillez SVP joindre un bulletin de versement ainsi que l'adresse exacte du responsable des groupes et des sections afin que des prix éventuels puissent y être versés. <i>Ceci facilitera grandement le travail des organisateurs. Merci.</i>
SITE INTERNET	www.grutli-vex.ch
RANGEURS	21 coups donnent droit à un rangeur de 15 minutes. Les réservations seront prises en considération selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.
MUTATIONS	Tout tireur inscrit mais empêché, peut être remplacé par un autre tireur de la même société.
TIREURS	Les tireurs ne pourront figurer que dans un seul groupe et une seule catégorie
FORMATION DE GROUPE	Cat. A = Toutes les armes Cat. D = Armes d'ordonnances (Fass90, Fass57/02, Fass57/03 et Mousqueton) 4 tireurs de la même société forment un groupe. Chaque société peut inscrire plusieurs groupes. Lors de l'inscription, la liste nominative des tireurs du groupe doit être déposée avant que le premier tireur du groupe ait tiré.
TIREUR INDIVIDUEL	Les tireurs individuels sont les bienvenus.

CATÉGORIE D'ÂGE	U13 de 2012 à 2010 – U15 de 2009 à 2008 appelé JJ dans le plan de tir (accompagné d'un responsable) U17 de 2007 à 2006 – U19 de 2005 à 2004 – U21 de 2003 à 2002 appelé J dans le plan de tir E/S de 2001 à 1963 V de 1962 à 1953 SV de 1952 et antérieur(e)s																					
CATÉGORIE D'ARMES	A, D et E																					
POSITION	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"><i>Cat. A</i></td> <td>Arme libre</td> <td>: à genou</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Carabine standard</td> <td>: couché bras franc</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"><i>Cat. D</i></td> <td>Fusil d'assaut 57/03</td> <td>: appui sur bipied réglementaire</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Mousqueton</td> <td>: couché bras franc ou sur appui ou bipied réglementaire.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"><i>Cat. E</i></td> <td>Fusil d'assaut 57/02</td> <td>: appui sur bipied réglementaire</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Fusil d'assaut 90</td> <td>: appui sur bipied réglementaire</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Selon le catalogue des moyens auxiliaires</td> </tr> </table> <p>Les vétérans (V) 1953 à 1962 et les (SV) 1900 à 1952 peuvent tirer couché bras franc à l'arme libre. Il n'existe pas d'allègement de position pour les U13, U15, U17, U19, U21, les S, V et SV, au FA 57, au F90, ni au fusil standard.</p>	<i>Cat. A</i>	Arme libre	: à genou		Carabine standard	: couché bras franc	<i>Cat. D</i>	Fusil d'assaut 57/03	: appui sur bipied réglementaire		Mousqueton	: couché bras franc ou sur appui ou bipied réglementaire.	<i>Cat. E</i>	Fusil d'assaut 57/02	: appui sur bipied réglementaire		Fusil d'assaut 90	: appui sur bipied réglementaire		Selon le catalogue des moyens auxiliaires	
<i>Cat. A</i>	Arme libre	: à genou																				
	Carabine standard	: couché bras franc																				
<i>Cat. D</i>	Fusil d'assaut 57/03	: appui sur bipied réglementaire																				
	Mousqueton	: couché bras franc ou sur appui ou bipied réglementaire.																				
<i>Cat. E</i>	Fusil d'assaut 57/02	: appui sur bipied réglementaire																				
	Fusil d'assaut 90	: appui sur bipied réglementaire																				
	Selon le catalogue des moyens auxiliaires																					
SECURITÉ	<p>Toutes les armes pourront être contrôlées. Les armes, accessoires d'armes et munitions sont interdits à la cantine, même à l'intérieur d'un étui. Les étuis et housses sont interdits à l'intérieur du stand de tir L'admission et le maniement des armes doivent correspondre aux règlements techniques de la FST. Une amende pourrait être appliquée en cas de non-respect de ces règles. Merci de votre compréhension et de votre collaboration à la sécurité.</p>																					
ARMES- DERANGEMENTS	Le tireur est responsable des dérangements de son arme, à l'exception des ruptures de matériel.																					
MUNITION	<p>Elle est comprise dans le prix des passes et est délivrée sur place. Il est formellement interdit de tirer de la munition autre que celle délivrée sur la place de tir par les organisateurs (GP11 et GP90) Les douilles restent la propriété de la société organisatrice.</p>																					
LIVRET DE TIR	Obligatoire au prix de Fr. 12.- Il est gratuit pour les J et les JJ.																					
FINANCE DE SECTION	Aucune pour les sections du GT4DC Fr. 40.- pour les sections « Hors Groupement » du (GT4DC)																					
PAIEMENT	<p>Paiement sur le compte Banque Raiffeisen Sion et Région IBAN : CH74 8080 8007 1984 8051 6 Société de tir "Le Grütli de Vex" 1981 Vex</p> <p>Afin d'éviter des malentendus, nous vous prions de vous munir d'une preuve de votre paiement et de votre licence.</p>																					

PRIX DE GROUPE	100% de la finance d'inscription aux 50% des groupes classés dans chaque catégorie : A / D. 1er Prix : Fr. 100.- au minimum en espèces ou don en nature pour chaque catégorie. Minimum 5 groupes.
ROI DU TIR	Prix au minimum aux 4 premiers de la catégorie A Prix au minimum aux 4 premiers de la catégorie D Prix au minimum aux 4 premiers de la catégorie E Minimum Fr. 100.- en espèce ou en nature pour chaque catégorie (minimum 15 participants par catégorie) A l'addition des résultats des passes « Section » + « Mourty » + « Répartition » + 10% de la passe « Art-Groupe ». En cas d'égalité, appui par : la passe « Art-Groupe », puis par la passe « Répartition », puis par la passe « Mourty », puis la passe « Section » et enfin par l'âge : JJ, J, SV, V, E/S
1ère Dame catégorie A 1ère Dame catégorie D 1ère Dame catégorie E	Prix en espèces ou en nature A l'addition des résultats des passes « Section » + « Mourty » + « Répartition » + 10% de la passe « Art-Groupe ». En cas d'égalité, appui par : la passe « Art-Groupe », puis par la passe « Répartition », puis par la passe « Mourty », puis la passe « Section » et enfin par l'âge : JJ, J, SV, V, E/S
Roi du tir juniors A Roi du tir juniors D/E	Prix en espèces ou en nature À l'addition des résultats des passes « Section » + « Mourty » Prix aux 3 premiers (min. 5 tireurs)
DISTINCTION	Le tireur n'a droit qu'à une seule distinction. S'il obtient 3 fois le résultat de la distinction, il recevra un rappel. Il peut être délivré en lieu et place de la distinction, une carte-couronne d'une valeur de Fr. 10.- pour une distinction simple, et Fr. 12.- pour une distinction triple voir une de 15.- pour celui ayant tiré les quatre passes, même avec le résultat de la distinction simple.
RÉPARTITION IMMEDIATE	Dans la mesure où les répartitions immédiates n'atteignent pas le 65% du produit des passes, la différence est attribuée au concours de groupes. Les distinctions (dans la mesure des stocks disponibles), les cartes-couronnes et les répartitions immédiates sont à retirer sur place pendant la durée du tir. Aucune prétention ultérieure ne sera prise en considération.
RÉSULTATS	Les répartitions ultérieures seront adressées directement aux chefs de groupes et sections pour les sociétés Hors-Groupement ; pour les sociétés du GT4DC, elles seront distribuées avec les prix spéciaux lors de l'assemblée générale du GT4DC.
DISTRIBUTION DES PRIX	Lors de l'assemblée générale du GT4DC, sur convocation aux personnes concernées.

DISPOSITIONS FINALES Tout tireur prenant part au tir accepte les dispositions du plan de tir. Pour toutes les règles de tir, on se réfère strictement aux Rtsp de la FST, pour toutes les disciplines. Ainsi que les règles du GT4DC.

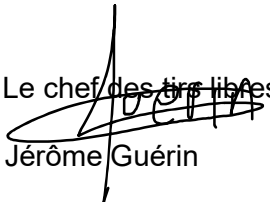
RECLAMATIONS Le palmarès sera mis en ligne au plus tard le 15 septembre 2022, les réclamations peuvent être faites jusqu'au 30 septembre 2022. Passé ce délai, le palmarès sera validé définitivement.

RESTAURATION Possibilité de restauration chaude (grillades et raclettes) ou froide (planchette) tous les jours sur la place de tir.

APPROBATION Pour le comité d'organisation : Les responsables du plan de tir :

Guy et Marie-Pierre Rudaz

Pour la FSVT :

Le chef des tirs libres

Jérôme Guérin

Vex, le 3 mai 2022